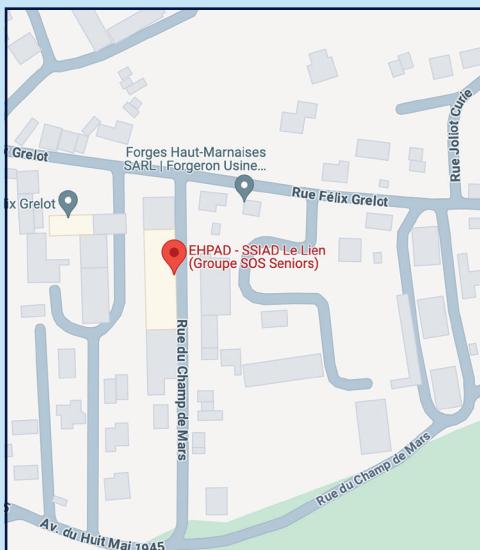




# Bienvenue au SSIAD de Nogent

**Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Nogent, structure du Groupe SOS Seniors, a ouvert ses portes avec une capacités de 44 places (39 places pour personnes âgées et 5 places pour personnes en situation de handicap)**

Le service assure des prestations de soins infirmiers à domicile sur les secteurs de Nogent, Montigny le Roi, Neuilly l'Evêque, Biesles et Rolampont.



## Où et quand nous trouver ?

**Le SSIAD est composé de 11 aides-soignantes et 1 infirmière coordinatrice. Le service de soins infirmiers à domicile intervient tous les jours de 6h45 à 19h.**

Nos locaux sont situés dans l'enceinte de l'établissement Le Lien : 4 rue du champ de mars - 52 800 Nogent  
Une permanence téléphonique est assurée pour répondre à toutes vos questions. Le lundi, mardi, jeudi : 7h30 à 17h.  
Le mercredi : 8h13h/14h-17h (Permanence assurée par l'Ehpad au 03 25 31 79 25). Par téléphone : 03 25 31 77 76.

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, une boîte vocale est à votre disposition pour nous laisser un message. N'hésitez pas à l'utiliser, elle est consultée tous les jours par l'équipe soignante.

# Notre équipe au SSIAD de Nogent

## L'équipe se compose :



### D'un personnel paramédical :

- Une responsable infirmière : l'infirmière coordinatrice
- Des aides-soignant(e)s

### D'un personnel administratif :

- La directrice de l'Ehpad Le lien de Nogent
- Une secrétaire
- Une comptable

Notre équipe pluridisciplinaire, qui assure sur prescription médicale des soins infirmiers, a pour mission de vous suivre à domicile dans le cadre d'une prise en charge. Notre personnel se réunit quotidiennement pour partager l'ensemble des informations vous concernant et assurer la continuité des soins.

#### L'infirmière coordinatrice:

Responsable du service et de son équipe, elle est garante de la qualité de votre prise en charge. Elle assure la cohésion globale de l'équipe. Elle évalue à partir de la prescription médicale et en concertation avec votre médecin traitant, votre état de santé et élabore avec vous un plan de soins personnalisé afin de répondre au plus près à vos besoins. Elle définit les plannings d'intervention l'équipe soignante à votre domicile, pour garantir la ponctualité et la continuité des prestations qui vous sont assurées. Elle fait le lien avec les acteurs médicaux-sociaux et sanitaires de proximité.

#### Les aides-soignant(e)s

Ils (elles) procurent des soins d'hygiène et de confort en collaboration avec l'infirmière et sous sa responsabilité dont notamment la réalisation des soins d'hygiène, la surveillance de l'état cutané, l'aide à l'habillage, les transferts, etc. Ils (elles) ont également pour mission, l'écoute et l'accompagnement relationnel. Les aides-soignant(e)s ont une mission de soins et n'assurent pas les tâches ménagères (ménages, repas, etc, ...)

#### Des professionnels extérieurs au service:

Ils peuvent être amenés à intervenir à votre domicile en complément des actes dispensés par le SSIAD, et dans le cadre d'un plan de soin global :

- **Kinésithérapeutes, orthophoniste** : ces prestations font l'objet d'une prescription médical et sont prises en charge par l'assurance maladie.
- **Pédicure podologues** : les interventions de ces professionnels, conventionné(e)s avec notre service, sont intégralement prises en charges par le SSIAD.
- **Infirmier(ère)s libéraux(les)** : les interventions de ces Infirmier(ère)s conventionné(e)s avec notre service, sont intégralement prises en charges par le SSIAD.